

Procéder à un test de recherche d'influenza pour la clientèle admise (URFI-UTRF, l'UCDG) ou hébergée (SLD ou RNI).

ÉMETTEUR :	Présidente du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		
APPROUVÉ PAR :	Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	2014/11/19	DATE DE RÉVISION PRÉVUE :	2018
DATE DE RÉVISION :			
ORIGINAL SIGNÉ PAR :	Dre Marie-Josée Hotte, présidente du CMDP		

ORDONNANCES COLLECTIVES

Une ordonnance collective est une ordonnance établie par règlement du CMDP à l'effet de poser certains actes ou de procéder systématiquement à certains examens ou traitements sans attendre d'ordonnance médicale individuelle chez les bénéficiaires de catégorie déterminées dans cette ordonnance et le cas échéant, selon le protocole ou la méthode de soins desquels elle relève. L'ordonnance collective ne s'applique pas si elle entre en contradiction avec une ordonnance individuelle.

PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE :

Conseillères en prévention et contrôle des infections (PCI) ou en son absence, la coordonnatrices des activités.

Infirmières des unités de soins, à la demande de la conseillère en PCI ou de la coordonnatrice des activités.

Activités réservées aux infirmières :

1. Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
2. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;

GROUPES DE PERSONNES OU SITUATION CLINIQUE VISÉES PAR L'ORDONNANCE :

Les usagers admis au CSSS-IUGS (soins de longue durée, RI-RNI, URFI, UTRF, UCDG) qui présentent des symptômes d'allure grippale (SAG) :

Symptômes **d'apparition brusque:**

- Fièvre
- ET/OU**
- Toux (nouvelle ou aggravée)

ET

Accompagnés **d'au moins un (1)** des signes et symptômes suivants :

- Céphalées
- Myalgie
- Détérioration de l'état physique et/ou cognitif
- Rhinorrhée
- Mal de gorge

NB : La présentation peut être atypique et la fièvre absente en particulier chez la personne âgée. De plus, la toux peut être tardive. En dehors de la période épidémique de la circulation des virus respiratoires. Il est prudent d'être plus spécifique et de s'assurer que les deux critères sont présents, tandis qu'en période épidémique la présence de l'un ou l'autre critère peut être suffisante.

INDICATION :

Détection précoce des éclosions d'influenza suite à l'apparition d'un syndrome d'allure grippale afin d'appliquer rapidement les mesures de prévention et contrôle des infections.

CONTRE-INDICATIONS :

Chirurgie nasale récente.
Épistaxis.

PROCÉDURE :

- 1) À la demande de la conseillère en PCI ou de la coordonnatrice des activités, l'infirmière procède au prélèvement selon la méthode indiquée (cf MÉTHODE DE SOINS INFORMATISÉE (MSI) AQESSS : Prélèvement des sécrétions nasales avec un écouvillon velouteux (floqué).
- 2) Elle complète la requête de laboratoire en indiquant le nom du médecin traitant.
- 3) Elle achemine le prélèvement pour analyse au laboratoire du CHUS selon les procédures convenues.

Rédigé par : Gaétane Boucher, conseillère en prévention et contrôle des infections
Suzanne Gosselin, md, DSPPM, Présidente du comité de prévention et contrôle des infections

Références

AQESSS -Méthode de soins infirmiers ; site web : <http://msi.aqesss.qc.ca/methodes>

CSSS-IUGS : PROCD-DSPPM-08 « Écllosion d'influenza en unité de courte durée (UCDG, URFI et URTF) ou en soins de longue durée ».

INSPQ (2014). Définitions pour la surveillance des infections nosocomiales dans les milieux d'hébergement et de soins de longue durée. Comité sur les infections nosocomiales du Québec.

Ordonnances collectives :
CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable
CSSS de la vallée de la Batiscan
CSSS du Haut St-Laurent
CSSS du Val St-François
CSSS Jeanne-Mance
CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle

DIFFUSÉ À :	DIRECTRICE DSPPM, DIRECTRICE DSASA, DQSS-TOUS, COORDONNATRICE DES SERVICES DSASA, COORDONNATRICES DES ACTIVITÉS DSASA, CHEFS DE SERVICES SOINS DE LONGUE DURÉE, URFI-UTRF ET UCDG, MÉDECINS DU SERVICE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE COURTE DURÉE, GÉRIATRES, CHEF SERVICE RNI
-------------	---

Chemin d'accès : U:\DOCUMENTS\DOCUMENT\DSPPM\DOCUMENTS ADMINISTRATIFS\ORDONNANCES COLLECTIVES CSSS-IUGS\ORD-CMDP-82.DOC